



FORMATION 125CM3

Le permis B permet de conduire une motocyclette légère et un scooter de 50 à 125 cm³ ou un 3 roues (catégorie L5e) à condition de suivre cette formation.

Cette formation a pour but de familiariser le futur conducteur à ce type de véhicule. Elle permet de mettre en avant l'importance de respecter les règles et d'avoir une prise de conscience des risques liés à la conduite de ce type de véhicule. Une occasion de réfléchir au comportement à avoir et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. Elle insiste aussi sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

Prérequis :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans.

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. LA PHASE THÉORIQUE (durée de 2 heures) :

- Analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.
- Sensibilisation à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).
- Apprentissage des risques concernant l'adhérence.
- Prise de conscience physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

II. LA PHASE PRATIQUE

Hors circulation (durée de 2 heures) :

- Adaptation à un nouveau véhicule
- Sensibilisation sur le positionnement du regard
- Formation à l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.
- Vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage...
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.



École de conduite du Thymerais - 1 avenue Langlois – 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS –
E 1402800100

En circulation (durée 3 heures) :

- Circulation en et hors agglomération.
- Apprentissage d'une conduite sereine, en adéquation avec le code la route et respectueuse des autres usagers de la route.

III. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Alternance de théorie et de pratique
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Piste privée
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

IV. EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE REUSSITE

- Avoir suivi dans son intégralité la formation
- Un questionnaire est utilisé afin de mesurer la satisfaction globale des élèves notamment sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés... et également de pouvoir améliorer la formation

V. SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation.